

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAPENDU

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué le trente-et-un du mois de mars, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude BUSTO, Maire.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, Mme Monique GRESSIER, M. Alain POUMÉS, M. René MIRALLÉS, Mme Pascale RAFFANEL, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, M. Sébastien MÉDEL, Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE et M. Robert SUBIAS, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme Marie-Nadine GONZALEZ pouvoir à Mme Elisabeth ALLEMANY et M. Claude OSMONT pouvoir à M. Gérard ROUBIO.

Absents non représentés : néant

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Mme Elisabeth ALLEMANY

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 15
Nombre de Membres présents : 12	Votes Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

Délibération n°19/2023

Vote du tableau des effectifs 2023

M. le Maire invite le conseil municipal à valider le tableau des effectifs suivant valable à partir du 1^{er} juin 2023 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Vacants	Pourvus	Tps de travail postes pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE		6	4	
Attaché principal	A	1	0	
Attaché territorial	A	1	0	
Rédacteur	B	0	1	1 x 35/35 ^{ème}
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	0	2	2 x 35/35 ^{ème}
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	0	
Adjoint administratif	C	2	1	1 x 25/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE		10	7	
Agent de maîtrise principal	C	2	4	4 x 35/35 ^{ème}
Agent de maîtrise	C	5	1	1 x 35/35 ^{ème}
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	0	
Adjoint technique	C	0	2	2 x 35/35 ^{ème}
FILIERE ANIMATION		4	4	
Animateur territorial	B	0	1	1 x 35/35 ^{ème}
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1 x 35/35 ^{ème}
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	3	0	
Adjoint d'animation	C	0	2	2 x 35/35 ^{ème}
FILIERE SOCIALE		2	2	
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	0	2	2 x 35/35 ^{ème}
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	2	0	
TOTAL GENERAL		22	17	16 tps complets / 1 non complet

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,
DÉCIDE d'adopter le tableau des effectifs ainsi présenté à compter du 1^{er} juin 2023 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023.

Fait et délibéré en séance le 12 avril 2023,

La Secrétaire de séance,
Elisabeth ALLEMANY




Le Maire,
Claude BUSTO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20230412-CAPENDU_23_D19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Affichage : 18/04/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MONTPELLIER (34) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut notamment être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr